

DÉLIBÉRATION n°2026-49
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 30 juin 2026

MCC diplôme d'établissement niveau 7
Management de projets en Energies Renouvelables (MENR)

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles D741-9 à D741-11,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1

Les MCC du diplôme d'établissement niveau 7 Management de projets en Energies Renouvelables (MENR) sont approuvées.

Membres en exercice : 30 membres

Membres présents ou représentés : 24 membres

Votes : Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

Délibération : **adoptée.** refusée.

Le 30 juin 2026

Le Président
du Conseil d'Administration



Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait :

MCC MENR (1 page)

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 1er juillet 2026

UE / Matières	Volume horaire présentiel		Coef	ECTS
		Nature des épreuves		
UE1 : Maitriser le contexte réglementaire		Étude de cas	1	12
UE2 : Savoir analyser le modèle économique d'un projet ENR			1	12
UE3 : Maitriser les techniques de financement par emprunt d'un projet ENR			1	12
UE4 : Manager les étapes du montage d'un projet ENR dans ses multiples composantes		Rapport d'alternance et Soutenance	1	12
UE5 : Professionnalisation et valorisation de l'alternance			1	12
TOTAL	455		5	60

Étude de cas portant sur un sujet de montage de projet d'une opération ENR à réaliser sur table individuellement (4/5 h). Cette étude de cas à pour objet de vérifier la maîtrise des connaissances règlementaires, juridiques et financières indispensable au montage de projet

Conditions d'obtention du Grade Master 2 :

Afin d'obtenir le Grade Master 2 MENR, les conditions cumulatives suivantes doivent être obtenues

UE1 > 6/20

UE2 > 6/20

UE3 > 6/20

UE5 > 6/20

Les UE se compensent

Session 2 : Modalités fixées par le Jury